

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez

Date et signature : (2) 07 JUIN 2005

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

CODE DE L'UF (3)	820020 U34F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°)	804
------------------	--------------	-----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 07/06/05

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration

07 JUIN 2005

Code de l'unité de formation : (3) 82 0020 U 34 F1	Code du domaine de formation : (4) 804
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
La fonction de référent chez l'infirmier(ère)	CT	B	20
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	24

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 A. COLLINET
 Administrateur pédagogique

18 -08- 2005

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

Niveau enseignement supérieur

– ANNEXE 1 –

1. Finalités

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant dans le cadre d'une situation de transmission d'information relative à une pathologie donnée :

- ◆ d'améliorer ses capacités de traitement et de transmission de l'information dans une fonction de relais auprès de ses collègues ;
- ◆ d'actualiser et de développer ses compétences professionnelles dans une perspective de travail intégré ;
- ◆ de mettre en place, auprès de ses collègues, des stratégies et des outils d'information et de communication ;
- ◆ de gérer la communication d'une équipe infirmière.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

Niveau enseignement supérieur

– ANNEXE 2 –

2. Capacités préalables requises

2.1 Capacités

- ◆ Synthétiser un document écrit relatif à une problématique portant sur le secteur « Services aux personnes » ;
- ◆ Expliciter les règles déontologiques élémentaires de ce secteur ;
- ◆ Situer le travail d'aide aux personnes dans une perspective individuelle et collective.

2.2 Titres pouvant tenir lieu

- ◆ Infirmier(ère) gradué(e) ou assimilé(e).
- ◆ Accoucheur(euse).
- ◆ Infirmier(ère) breveté(e), hospitalier(ère).
- ◆ Assistant(e) en soins hospitaliers ou assimilé(e).
- ◆ Graduat en logopédie.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05

**Formation continuée :
la fonction de référent chez l'infirmier(ère)**

Niveau enseignement secondaire supérieur

– ANNEXE 3 –

3. constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

Niveau enseignement secondaire supérieur

– ANNEXE 4 –

4. Programme

L'étudiant sera capable, dans le cadre d'une situation de transmission d'information relative à une pathologie donnée :

- ◆ de définir la fonction d'infirmier(ère) référent(e) et les tâches qui lui incombent ;
- ◆ de situer la fonction de référent dans une perspective de plan de soins infirmiers ;
- ◆ d'évaluer sa fonction de relais et de suivi auprès de ses collègues ;
- ◆ d'intégrer et d'appliquer des notions de base de dynamique de groupe dans la conduite de réunion ;
- ◆ de développer l'assertivité (affirmation de soi dans le respect d'autrui) vis à vis des collègues et des patients ;
- ◆ de créer des documents de référence qui comprendront le descriptif de la fonction à exercer ainsi que toute information qui pourrait être utile dans la réalisation de la tâche ;
- ◆ d'améliorer la transmission de l'information entre les membres d'une équipe soignante ainsi qu'entre les différents intervenants ;
- ◆ de s'impliquer dans une réflexion d'équipe pour améliorer les prestations de soins infirmiers.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

Niveau enseignement secondaire supérieur

– ANNEXE 5 –

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable dans une situation professionnelle donnée :

- ◆ de définir les tâches de l'infirmier(ère) référent(e) ;
- ◆ de transmettre, de façon adéquate et adaptée, les informations relatives à la pathologie concernée ;
- ◆ de répartir le travail entre les différents membres d'une l'équipe infirmière ;
- ◆ d'établir des outils d'information et de communication destinés à l'ensemble de l'équipe soignante.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et la clarté d'énonciation des informations présentées ;
- ◆ l'adaptation et la cohérence des actions proposées à la situation de soin présentée.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05

Formation continuée : la fonction de référent chez l'infirmier(ère)

Niveau enseignement secondaire supérieur

– ANNEXE 6 –

6. profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera des compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours concerné.

07 JUIN 2005

D 8 BIS/UF au 8/03/05